

Espèce de friche
REGLEMENT

Espèce de friche

Concours à destination des étudiants en architecture, design et ingénierie.



L'énergie
100% végétale
100% made in France



Objectif CO₂
Les transporteurs s'engagent

REGLEMENT DU CONCOURS

CONTEXTE

Le concours porte sur les bâtiments constituant une plateforme multimodale situés à Couzon-au-Mont-d'Or à l'adresse suivante : 5-11 rue Gabriel Péri 69270 Couzon-au-Mont-d'Or.

Espace de friche, c'est un lieu de transit, 3 bâtiments de 25 000 m² sur 5 ha de terrain en lisière de Saône, adossés au Monts d'Or.

Territoire entre le reste du monde et la métropole, il est un lieu de réception de stockage et de redistribution dans toute la Métropole de Lyon.

Vous aurez à imaginer les perspectives d'évolutions qui lui permettront de s'adapter aux changements sociétaux, environnementaux et économiques pour plus de frugalité, pour plus de partage, pour plus de beauté.

PROGRAMME

Voici un concours dont l'approche est multidimensionnelle. Il ne s'agit pas seulement d'architecture, il s'agit de penser le processus pour que ces morceaux de bâti, isolés, déconnectés du reste du territoire, souffrant d'un déficit de qualité constructive mais forts de leurs existences fonctionnelles, trouvent le chemin vers un autre récit.

Dans le contexte de raréfaction des ressources naturelles et de crise de l'énergie ce nouveau récit s'inscrit dans une nécessité de construire mieux et de construire le juste nécessaire en qualité et en conscience. Naturellement, votre objectif sera de limiter les destructions et favoriser l'existant et sa transformation.

- **ETAT ACTUEL** : Les bâtiments industriels de la société MICHAUD LOGISTIQUE de 25 000m² implanté sur 5ha de terrain sont exclusivement dédiés au transport logistique et totalement perméables au reste du monde. Ils créent ainsi un « masque » d'étanchéité entre les habitants du Val de Saône et leur rivière, une sorte de friche active.
- **DEMAIN** : La société MICHAUD LOGISTIQUE souhaite étudier les possibles qui permettent :
 - La création de synergies avec les acteurs locaux
 - La mise en valeur des berges et de l'aspect du site dans toutes ses dimensions.
 - La préservation de territoires « sauvages » et la manifestation d'un soin réel apporté à l'environnement naturel (l'eau, le végétal, les espèces animales...) dans lequel il s'inscrit.

Les candidats devront présenter des propositions qui permettent :

- De construire ce nouvel imaginaire par petites touches.
- De faire émerger un sentiment d'identité, de fierté et de sécurité partagé.
- De répondre aux enjeux de changement climatique, de raréfaction des ressources et de perte de biodiversité.

Ils conserveront l'existant mais le feront évoluer par densification, extrusion, incorporations d'un ou plusieurs usages. A titre d'exemple :

- Coloniser la 5° façade : Un parc, un belvédère pour les oiseaux, les insectes, un espace maraîcher, une ruche...
- Insérer dans la halle n°2 un espace qui permette de retrouver un lien avec la Saône et/ou le reste du territoire, un musée, espace d'exposition temporaire privée ou public, une ressourcerie....
- Penser/proposer des solutions innovantes low-tec améliorant l'autonomie du ténement et son adéquation avec l'environnement (eau, énergies, confort d'été, confort d'hivers...).
- Penser/proposer des solutions innovantes améliorant le confort des usager (ressenti) à l'échelle du bassin de vie (notamment sur le front de la nationale) de jours, de nuit, en période de pluie ou plus sèche.
- Penser/proposer des solutions de renaturation du site, accès aux oiseaux, insectes.... Favorisant la biodiversité et l'intégration visuelle.

Des documents complémentaires seront transmis en pièces annexes du présent règlement après inscription :

1. *PLAN DWG de l'ensemble du site.*
2. *ELEMENTS PROGRAMMATIQUES*
3. *PRESENTATION DU GROUPE TRANSPORT MICHAUD*
4. *Visite virtuelle du site.*

MOTS CLEFS

Mots clefs :

- Mutations
- Réemploi
- Densification
- Réversibilité
- Innovation
- Désirabilité
- Transition
- Autonomie
- Expérimentation
- Bienveillance
- Agilité
- Possibles
- Concept de « Baukulture »
<https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/baukultur/qualitaet/davos-qualitaetssystem-baukultur.html>

ARTICLE 1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les étudiants inscrits dans une école d'architecture, de design ou d'ingénieur (ci-après « École ») pour l'année universitaire 2024-2025.

Les candidats peuvent participer au présent concours seuls ou en équipe (maximum 4 par équipe), les équipes peuvent être pluridisciplinaires, architectes/ingénieurs, architectes/designers. Les candidats au concours qu'ils participent seuls ou en équipe, sont ci-après désignés comme « les Candidats ».

Le projet pourra être traité par les étudiants de manière autonome ou s'intégrer dans le cadre d'un programme plus large issu d'un enseignement.

ARTICLE 2. ORGANISATION DU CONCOURS

Le concours est organisé à l'initiative de la société MICHAUD LOGISTIQUE filiale du GROUPE MICHAUD.

Le fait de participer au concours vaut acceptation pleine et entière de l'ensemble des termes du présent règlement.

La langue du concours est le français. Tout document soumis par les Candidats doit être rédigé en français.

L'inscription se fait en ligne sur le site : www.espece-de-friche.fr

ARTICLE 3. CALENDRIER DU CONCOURS

Début inscription :	18 janvier 2025
Fin inscription :	18 mai 2025
Clôture des rendus :	6 juin 2025
Pré-sélection :	17 juin 2025
Jury et remise des prix :	26 juin 2025

ARTICLE 4. DEROULEMENT DU CONCOURS

Le concours se déroule en deux phases.

(i) PHASE PRE-SELECTION :

Une commission d'experts sélectionnera les projets habilités à poursuivre le concours. Pour cela, elle examinera la conformité des projets au regard du présent règlement ainsi que la qualité de ces derniers notamment en se fondant sur les critères d'évaluation décrits à l'article 8.

Pour la phase de présélection, chaque Candidat fournira les documents listés à l'article 7.1.

À l'issue de cette phase, la commission d'experts sélectionnera un maximum de 10 projets.

Les résultats seront communiqués à chaque Candidat par mail.

(ii) PHASE SELECTION DU LAUREAT :

Les Candidats retenus pour la phase 2 seront invités à participer à une présentation orale de leurs projets le **26 juin 2025** devant le grand jury.

Pour la phase de sélection, chaque Candidat fournira les documents listés à l'article 7.2.

Lors de cette présentation, les Candidats soumettront leur projet au grand jury avec les éléments supplémentaires listés à l'article 7.2 du présent règlement.

En cas d'impossibilité de réunion en physique pour une raison sanitaire ou rendu nécessaire par l'actualité, le grand jury se réunira avec les Candidats retenus en visio-conférence.

Le grand jury procédera ensuite à un examen des projets en se basant sur les critères d'évaluation décrits à l'article 8 du présent règlement. A l'issue de cet examen, le grand jury établira un classement des projets.

Le grand jury est souverain dans son choix.

Les résultats seront rendus publics sur le site internet du concours et le projet lauréat fera l'objet d'une publication spécifique. Le projet lauréat sera également exposé sur le stand Pollutec de la société MICHAUD LOGISTIQUE qui aura lieu du 7 au 10 octobre à Lyon (EUREXPO).

Le Candidat lauréat sera avisé par mail.

ARTICLE 5. COMPOSITION DU JURY ET DEROULEMENT

Le grand jury est composé de 6 membres à voix délibérative et est composé de :

- Séverine MICHAUD (PDG GROUPE MICHAUD)
- Emmanuelle ANDREANI (ARCHITECTE)
- Serge BERGAMELLI (EX CONTROLEUR DE LA CAISSE DES DEPOTS)
- Pascal GUSTIN (PRESIDENT D'ALGOE CONSUTANT)
- Kathie WERQUIN (DIRECTRICE REGIONALE AURA DE LA BANQUE DE FRANCE),

ARTICLE 6. PRIX

Trois bourses seront décernées :

1^{er} prix : 2 000 €

2^o prix : 1 000 €

3^o prix : 500 €

ARTICLE 7. DOCUMENTS A FOURNIR (RENDUS/LIVRABLES)

7.1. RENDU EN PHASE DE PRE-SELECTION

Pour la phase 1 du concours, chaque Candidat devra fournir les documents suivants :

- Pour chaque membre d'une équipe ou pour tout candidat participant seul :
 - o Une attestation de scolarité de l'année en cours justifiant de son inscription dans une École
 - o Une copie du passeport ou de la carte d'identité en cours de validité
- Une planche A0 du projet au format pdf (imprimable)
- Un dossier de synthèse format A4 vertical présentant le projet avec du texte et des illustrations au format pdf (imprimable).

La planche A0 comportera :

- Le titre du projet
- Un plan masse (représentation graphique décrivant l'état actuel du terrain et exposant le projet d'aménagement et/ou de construction envisagé)
- Les coupes et façades permettant la compréhension du projet
- Les plans des niveaux
- Les vues 3D du projet

Le dossier de synthèse comportera :

- Une première page portant à minima :
 - o Le titre du projet
 - o Le nom et prénom du Candidat et dans le cas où le Candidat est une équipe de participants les noms et prénoms de chaque membre de l'équipe
 - o Le cas échéant, le nom de l'école et enseignants associés.
- Une page de présentation du Candidat et de ses motivations pour participer au concours (une page A4 maximum / 2 000 caractères maximum espaces inclus/possibilité de compléter par une/des photos).
- Une note d'intention écrite (une page A4 maximum/ 2 000 caractères maximum espaces inclus/possibilité de compléter par des croquis/schémas) : présentation du projet et de la réponse programmatique apportée.
- Deux pages de synthèse graphique de votre projet (2/A4 maximum)
- Tous documents jugés utiles pour la présentation du projet, plans, détails techniques.... (y compris QR codes vers visuels, vidéos...de rendus complémentaires éventuels).

Les documents, correctement nommés, seront transférés sous format numérique sur le site www.espece-de-friche.fr au plus tard **le 6 juin 2025 à minuit**.

La taille des 2 fichiers (dossier et planche) n'excèdera pas 50 MO.

NB : tout dossier incomplet, illisible ou hors délai ne sera pas pris en compte, sans que la responsabilité de la société MICHAUD LOGISTIQUE puisse être engagée. Les Candidats s'engagent à fournir tous les éléments complémentaires nécessaires à l'évaluation de leur dossier sur simple demande.

7.2. RENDU EN PHASE JURY

Les Candidats présélectionnés prépareront pour la présentation devant le grand jury :

- Une présentation de type diaporama de l'ensemble du projet sur clef USB (un ordinateur PC sera mis à disposition)
- Une note de synthèse du projet au format A4 en 10 exemplaires à remettre aux membres du jury.
- Tous documents jugés utiles (maquettes, animation 3D, Planche Ao, dossier...)

ARTICLE 8. CRITERES D'EVALUATION DU PROJET

Les projets seront examinés par le grand jury sur le fondement de critères tenant compte à la fois de l'esthétique et des aspects environnementaux et sociétaux décrit ci-après :

- Innovation et Durabilité : originalité des projets proposés et utilisation de nouvelles technologies ou de matériaux durables, stratégies mises en place pour minimiser l'empreinte carbone.
- Esthétique et intégration paysagère : intégration dans le site, harmonie avec l'environnement existant, impact visuel, qualité des espaces collectifs, qualité des aménagements paysagers et de l'interface entre le domaine privé et les espaces publics.
- Qualité d'usage : mixité et qualité typologique, flexibilité du projet.
- Efficacité économique et faisabilité technique : pertinence et réalisme véracité des projets proposés et estimations des coûts et des délais de réalisation.
- Respect de la biodiversité et Impact sociétal : intégration d'éléments favorisant la biodiversité et impact sur l'écosystème local, contribution à l'amélioration de la qualité de vie des utilisateurs et des riverains.
- Exemplarité en termes écologique, énergétique et de durabilité. Cohérence des solutions en rapport avec le projet.
- Respect du programme : optimisation des espaces intérieurs et extérieurs en fonction des usages attendus, adaptabilité des solutions proposées à l'appropriation des espaces par la communauté et réponse aux enjeux sociaux et environnementaux.

ARTICLE 9. ORIGINALITE DES PROJETS ET CONFIDENTIALITE

Les Candidats doivent proposer dans le cadre du présent concours des projets originaux. Les projets soumis ne doivent en aucun cas reproduire un ou des projets existants.

Les Candidats doivent être détenteurs au jour du dépôt des projets de l'ensemble des droits d'exploitation attachés à ces derniers.

Les Candidats garantissent irrévocablement la société MICHAUD LOGISTIQUE de tout recours de tiers, notamment quant à l'originalité et/ou la paternité de leur projet, sans préjudice de tout dommages-intérêts s'il y a lieu.

Les Candidats s'engagent à ne pas communiquer sur leur projet ou en faire une publicité avant la publication des résultats. Toute rupture de la confidentialité sera sanctionnée par l'élimination du Candidat concerné.

ARTICLE 10. PROPRIETE INTELLECTUELLE

10.1 DROITS DES CANDIDATS

En participant au présent concours, les Candidats acceptent de céder, à titre gratuit et non exclusif, à la société MICHAUD LOGISTIQUE, l'ensemble des droits de propriété intellectuelle qu'ils détiennent sur les projets proposés ainsi que sur l'intégralité des documents présentés dans le cadre du concours.

En tant que besoin, il est précisé que cette cession comprend les droits patrimoniaux d'auteur pour toute exploitation des droits de propriété intellectuelle cédés sous quelque forme que ce soit à l'occasion du présent concours et de sa promotion.

Au titre de cette cession, les Candidats cèdent à la société MICHAUD LOGISTIQUE les droits de reproduction et d'utilisation, les droits de représentation et les droits d'adaptation.

La cession est consentie pour la durée de la protection légale des droits de propriété intellectuelle et pour le monde entier.

10.2 DROITS DES CANDIDAT(S) LAURÉAT(S)

Le(s) Candidat(s) lauréat(s) acceptent de céder, à compter des résultats du concours, sans exception ni réserve, à titre exclusif et définitif, à la société MICHAUD LOGISTIQUE, l'ensemble des droits de propriété intellectuelle qu'ils détiennent sur le projet retenu ainsi que sur l'intégralité des documents présentés dans le cadre du concours.

En tant que de besoin, il est précisé que cette cession comprend les droits patrimoniaux d'auteur pour toute exploitation des droits de propriété intellectuelle cédés sous quelque forme que ce soit.

Au titre de cette cession, le(s) Candidat(s) Lauréat(s) cèdent à la société MICHAUD LOGISTIQUE exclusivement les droits patrimoniaux suivants :

- Les droits de reproduction et d'utilisation : notamment le droit de fixer, numériser, reproduire, éditer et utiliser les inventions ou créations, en tout ou partie, à titre gratuit ou onéreux, sans limitation de nombre, sur tous supports y compris supports papier, supports magnétiques, optiques, numériques, informatiques, télématiques, électroniques, cd, dvd, mémoire flash ou tout autre support connu ou inconnu à ce jour, et ce pour tout type d'utilisation, y compris commerciale ou publicitaire. Les reproductions pourront être effectuées à partir de toutes les techniques actuelles ou à venir, connues ou inconnues tels qu'informatique, électronique, magnétique, numérique, laser, optique.
- Les droits de représentation : notamment le droit de distribuer, diffuser tout ou partie des inventions ou créations, à titre gratuit ou onéreux, auprès de tout public, par tous moyens ou canaux de distribution sous toute marque au choix de la société MICHAUD LOGISTIQUE ; le droit de représenter, à titre privé ou publiquement, diffuser, tout ou partie des inventions ou créations par tout procédé de représentation connu ou inconnu à ce jour, notamment télédiffusion, par l'informatique, incluant notamment l'Internet,

et les réseaux de télématiques et d'information à distance, par tout moyen de télécommunication (mobiles, smartphones, tablettes et réseaux informatiques tels que l'Internet), de communication d'images, brochures, impression, supports de formation, affiches, et autres documents de toute nature, sous forme de vidéogrammes, sur tout support multimédia incluant mais non limité, à tout support électronique, optique ou magnétique, actuel ou futur, tel que notamment CDI, CD-ROM, DVD, clef USB, cloud, NFT (« non fongible token »), messagerie, par vente, location ou échange et, dans l'édition, notamment par voie de publication, de presse, de brochures, d'affiches, à des fins promotionnelles ou non;

- Les droits d'adaptation, dans le respect de l'intégrité de l'invention ou de la création : notamment le droit de modifier, arranger les inventions ou créations et les éléments qui la composent, en tout ou partie, sous toute forme, ou en adjoignant tout logo et toute marque au choix de la société MICHAUD LOGISTIQUE, des textes, des données, des informations ou slogans, d'autres images, photographies, dessins, illustrations, graphismes, segments vidéo ou audio de toute nature et par tout moyen, le droit de les assembler avec d'autres éléments ou de les intégrer dans toute autre prestation ou création intellectuelle, sur tout support ou procédé actuel ou futur.

Le(s) Candidat(s) lauréat(s) ont pleinement conscience que dans le cadre de la mise en œuvre du projet retenu la société MICHAUD LOGISTIQUE pourra donc librement amender, modifier ou compléter les créations ou inventions proposées et ce, dans le respect de l'intégrité de l'invention ou de la création.

La cession est consentie pour la durée de protection légale des droits de propriété intellectuelle et pour le monde entier. Elle est définitive et irrévocable.

La contrepartie financière de cette cession est incluse dans le prix remporté par le/les projet lauréat conformément à l'article 6 du présent règlement.

ARTICLE 11. DROIT A L'IMAGE

Les Candidats s'engagent à accepter la publication de leur identité et la présentation de leur projet à des fins informatives, promotionnelles ou médiatiques, dans le cadre du présent concours, et ce, quel que soit le mode de diffusion de ces informations.

Chaque Candidat autorise également la société MICHAUD LOGISTIQUE à prendre des photographique ou films, à enregistrer et diffuser voix et images à des fins de promotion du concours et de communication sur tous types de supports et par tous moyens.

ARTICLE 12. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les Candidats sont informés et acceptent que dans le cadre de l'organisation du présent concours, la société MICHAUD LOGISTIQUE ainsi que les membres de la commission d'experts et du grand jury peuvent stocker, traiter et utiliser des données à caractère personnel (nom, prénom, adresse etc.) et ce, conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 et du Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016) dit « RGPD » (ci-après la « réglementation »).

Le traitement de ces données a pour base juridique le bon déroulement du concours. Les informations collectées sont strictement confidentielles et ne sont destinées qu'aux services de la société MICHAUD LOGISTIQUE intervenant dans l'organisation du concours ainsi qu'aux membres de la commission d'experts et du grand jury. Aucune utilisation des données personnelles des Candidats à d'autres fins que l'organisation du concours ne sera effectuée.

Les données sont conservées pour la durée strictement nécessaire à leur traitement, celle-ci ne pouvant en tout état de cause excéder une durée de 5 ans à compter de la fin du concours, outre archivages.

Conformément à la réglementation, les Candidats disposent d'un droit d'accès, d'un droit de rectification, d'effacement de leurs données personnelles, d'un droit à la limitation et à l'opposition au traitement de leurs données personnelles, d'un droit à la portabilité de leurs données et d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS, CEDEX 07 - <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).

Les Candidats disposent également d'un droit d'émettre des directives post mortem.

Les Candidats peuvent exercer les droits précités et / ou poser toute question relative au traitement de leurs données personnelles en contactant la société MICHAUD LOGISTIQUE via l'adresse email suivante : rgpd.michaudlogistique@gmail.com

ARTICLE 13. MODIFICATIONS EVENTUELLES

La société MICHAUD LOGISTIQUE se réserve la possibilité de modifier le présent règlement et prendre toutes les décisions qu'elle estimerait utiles pour l'application et l'interprétation du règlement. La société MICHAUD LOGISTIQUE pourra en informer les Candidats par tout moyen de son choix.

La société MICHAUD LOGISTIQUE se réserve également le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le concours, sans préavis, en raison de tout événement indépendant de sa volonté et notamment en cas d'événement constituant un cas de force majeure ou un cas fortuit.

La responsabilité de la société MICHAUD LOGISTIQUE ne saurait être engagée au titre de ce qui précède, et les Candidats ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 14. CONTACT

Pour toutes questions ou renseignements sur le concours, vous pouvez contacter : contact@espece-de-friche.fr

ARTICLE 15. LOI APPLICABLE – DIFFEREND

Le présent concours est soumis au droit français.

En cas de litige, de quelque nature qu'il soit, les parties conviennent de tenter de régler amiablement leurs différends. En pratique, la partie la plus diligente devra informer l'autre partie de l'existence, de la nature et des caractéristiques de ce différend par lettre

recommandée avec accusé de réception et ce, dans les plus brefs délais. À compter de la réception de ladite lettre de notification du différend, les parties devront se rencontrer afin de trouver une solution amiable audit différend.

EN CAS DE DIFFEREND PERSISTANT AU DELA DE SOIXANTE (60) JOURS, LA PARTIE LA PLUS DILIGENTE POURRA SAISIR LES JURIDICTIONS COMPETENTES.